

[Accueil \(https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be\)](https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be)

[PROVINCE DE LUXEMBOURG \(/250/sections/province-de-luxembourg\)](#)

Aubange: la ministre Tellier met en garde Ecore et sensibilise les autorités locales



Sudpresse



Par [Clément Glesner \(/50686/dpi-auteurs/clement-glesner\)](#)

Journaliste La Meuse Luxembourg

| Publié le 1/04/2021 à 12:51

Suite et pas fin du dossier concernant la société Ecore à Aubange. L'entreprise de recyclage de métaux est au centre de nombreuses polémiques depuis quelques années. Le député wallon Jean-Philippe Florent (Ecolo) a pris les choses en main pour porter la problématique sur le bureau de la ministre de l'Environnement Céline Tellier. Elle revient aujourd'hui avec le résultat des analyses scientifiques commandées.

La société Ecore fait depuis des années couler beaucoup d'encre au sein de la population aubangeoise. Car si elle offre de nombreux emplois et aide l'économie locale à tourner, elle crée également de lourds désagréments. Le

recyclage des métaux crée d'épais nuages de poussière s'abattant sur les habitations voisines de quelques centaines de mètres. Certains craignent le pire pour leur santé.

Le député wallon Jean-Philippe Florent (Ecolo) suit de près l'évolution de la situation. Il vient d'obtenir réponse aux nombreuses interrogations que se posent les citoyens locaux. Il a interrogé la ministre écologiste Céline Tellier en charge de l'Environnement : « Vous annonciez en décembre 2020 que des analyses avaient été commandées. Avez-vous bien reçu les résultats des nouveaux prélèvements demandés par la Direction des eaux de surface à l'ISSeP en plusieurs points dans le Brüll et le Broch, deux ruisseaux ? Pouvez-vous partager avec nous les résultats ? »

Lire aussi

Les Aubangeois se mobilisent à nouveau face à Ecore et interpellent le bourgmestre (<https://lameuse-luxembourg.sudinfo.be/698718/article/2020-12-02/les-aubangeois-se-mobilisent-nouveau-face-ecore-et-interpellent-le-bourgmestre>)

Céline Tellier explique : « Comme annoncé le 26 janvier dernier, l'ISSeP a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau au niveau du rejet de l'établissement dans le Broch, en aval des rejets des entreprises de la zone d'activités économiques et dans le Brüll. Des analyses ont porté sur les paramètres des métaux PCB et hydrocarbure aromatique polycycliques, donc HAP. Les concentrations mesurées au niveau du rejet de l'entreprise sont conformes aux normes reprises dans son permis. »

Elle poursuit : « En ce qui concerne les échantillons prélevés dans les ruisseaux, les concentrations mesurées respectent les objectifs fixés dans le Code de l'eau. Elles sont par ailleurs significativement inférieures aux valeurs rapportées par l'analyse commandée par les riverains. Il apparaît donc que le Brüll n'est pas affecté par les rejets de la zone d'activités économiques ou de la station d'épuration d'Aubange. La qualité du Broc au moment du prélèvement de l'ISSeP était conforme aux normes et ne mettait pas en évidence un impact significatif des établissements. »

Les autorités communales compétentes...

D'autres résultats sont néanmoins problématiques : « Concernant les analyses de rejet atmosphérique, dans le cadre de la campagne qui a été commandée par l'AWAC pour un état les lieux de l'ensemble des broyeurs, les résultats viennent d'être communiqués à l'administration et montrent des dépassements par rapport aux normes. En outre, le permis de la société Ecore prévoit de réaliser deux analyses des émissions canalisées, espacées de six mois. Pour cette partie infractionnelle, l'administration vient de recevoir les résultats de la seconde prise d'échantillon et ceux-ci sont du même niveau, malheureusement, que ceux de la première campagne. »

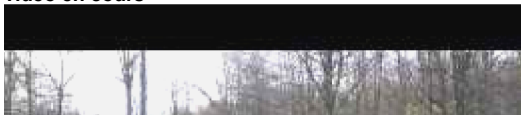
La ministre met encore en garde Ecore et demande aux autorités locales d'agir : « Selon les informations de l'administration, l'entreprise a pris des dispositions pour installer un filtre au charbon actif à la cheminée du broyeur afin de réduire les émissions canalisées et respecter les normes d'émission. Cette installation serait planifiée pour la fin de cette année. J'estime pour ma part que ce délai est trop long pour se mettre en conformité alors qu'un problème est détecté. En vertu des procédures prévues par le décret relatif aux permis d'environnement, c'est comme je l'ai déjà dit, aux autorités locales qu'il revient de prendre les décisions sur base du rapport que fera le fonctionnaire chargé de la surveillance. En l'absence de décision, l'administration régionale pourra agir. Pour ma part, ma position est claire : une poursuite à l'identique de l'activité d'une entreprise ne peut être envisagée lorsqu'il est avéré que les nouvelles normes ne sont pas respectées. J'espère donc que l'autorité locale suivra également cette orientation en attendant que la société installe les filtres annoncés. »

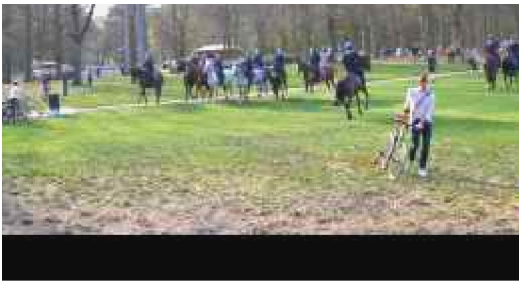
Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Aubange \(prov. de Luxembourg\)](#) ([/5744/locations/aubange-prov-de-luxembourg](#))

Notre sélection vidéo

Evacuation au bois de la Cambre: 4 arrestations administratives et 3 policiers blessés

vidéo en cours





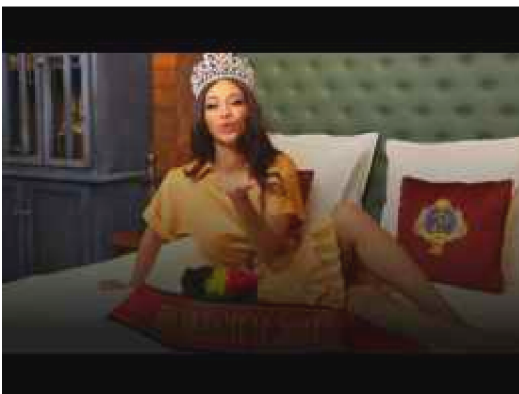
Le chanteur Patrick Juvet,...



Dubaï : nouvel eldorado des...



Kedist Deltour est Miss...



Coronavirus: les nouvelles...



Coronavirus

La France prend de nouvelles mesures face au Covid

Kedist Deltour est Miss...

